

# Ville de Saint-Honoré

## AVIS PUBLIC

### AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, que:

Le conseil de cette Ville, à une séance régulière tenue à la salle municipale le 21 septembre 2020 a adopté le règlement 767 ayant pour objet de régir la culture, la production, la transformation et la vente de cannabis sur le territoire de la Ville de Saint-Honoré.

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau du directeur général et ledit règlement entrera en vigueur le jour suivant l'affichage du présent avis.

Ce règlement a reçu toutes les approbations requises par la loi.

**DONNÉ à Saint-Honoré ce dix-huitième jour de  
janvier deux mille vingt et un.**



Stéphane Leclerc, CPA, CMA  
Secrétaire-trésorier et  
directeur général

---

---

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Tel que prévu au règlement 740 adopté le 7 août 2017 par le conseil municipal de Saint-Honoré conformément à la Loi sur les cités et villes, article 345.1, je, Stéphane Leclerc, secrétaire-trésorier directeur général de la Ville de Saint-Honoré, certifie que j'ai affiché le présent avis public à l'édifice municipal et sur le site Internet de la ville, le 18 janvier 2021, entre 13h et 15h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 18<sup>e</sup> jour de janvier 2021.

